

## La balance commerciale s'aggrave encore pour la viande française

Les résultats de la France à l'exportation ont progressé, notamment en porcs et en volailles mais le solde commercial reste négatif et se dégrade de 25 % par rapport à 2024.

## Viande : « Les accords de libre-échange pèsent sur le marché européen »

Les accords de libre-échange signés récemment avec l'Union européenne, comme celui avec le Mercosur, ouvrent davantage le marché à des importations de viandes très compétitives tandis que les mécanismes de protection et de réciprocité restent insuffisants pour préserver les filières européennes. Focus avec Cassandra Matras, chargée d'études économiques à l'Institut de l'élevage.

Cette ouverture s'accompagne d'une mise en concurrence directe avec des produits particulièrement compétitifs. En viande ovine, un agneau australien pourrait arriver sur le marché français autour de 7 €/kg, contre un coût de production proche de 9 €/kg en France (hors rémunération du travail). En viande bovine, les prix CAF (NDLR : avant application des droits de douane) des viandes importées du Mercosur restent nettement inférieurs aux prix européens : environ 11,09 €/kg pour le Brésil, 12,74 €/kg pour l'Uruguay et 13,40 €/kg pour l'Argentine, contre 15 à 16 €/kg sur le marché européen. Cette différence de compétitivité exerce une pression importante sur les filières d'élevage européennes. »

### Mécanismes de protection encore insuffisants

« Depuis le 1er mai 2026, l'accord intérimaire avec le Mercosur confie la gestion des contingents aux pays du Mercosur eux-mêmes, alors qu'elle était jusqu'ici assurée par la Commission européenne via des licences d'importation encadrées (notamment la limite de 15 % des volumes par entreprise). Cette évolution réduit le contrôle européen sur la répartition des volumes importés », souligne Cassandra Matras.

« Par ailleurs, les mécanismes de protection restent insuffisants. D'un côté, la clause de sauvegarde agricole demeure floue et difficile à déclencher. Elle s'appliquerait pour le moment si les importations dépassent 5 % des volumes de l'an passé et si le prix moyen à l'importation est inférieur de 5 % au prix pertinent défini par l'Union européenne. De l'autre, les clauses miroirs peinent à être mises en œuvre, notamment concernant la déforestation ou l'usage d'antibiotiques facteurs de croissance dans les pays du Mercosur. »